

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 93 (1942)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Chronique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la Forêt Noire et dans la plaine du Rhin. Après une conférence d'introduction, due au Landesforstmeister Hug, les participants visitèrent, sous sa conduite, les régions ressortissant aux Offices forestiers Forbach II (Murgschifferwald), Ottenhöfen et Karlsruhe. A la fin de la session eut lieu une réception offerte, à Karlsruhe, par le Reichsstatthalter et Gau-leiter Robert Wagner, à laquelle prirent part également le président du ministère badois Köhler, accompagné des représentants de l'administration badoise des forêts et de l'université de Fribourg (prof. Zentgraf).

---

## CHRONIQUE.

---

### Confédération.

**Ecole polytechnique fédérale; division forestière.** A fin novembre 1941, l'Ecole forestière comptait 76 étudiants qui se répartissent comme suit entre les 4 cours et les cantons :

|                            | Zurich | Berne | Lucerne | Schwyz | Glaris | Fribourg | Soleure | Bâle | Schaffhouse | St-Gall | Grissons | Argovie | Thurgovie | Tessin | Vaud | Neuchâtel | Total |
|----------------------------|--------|-------|---------|--------|--------|----------|---------|------|-------------|---------|----------|---------|-----------|--------|------|-----------|-------|
| 1 <sup>er</sup> cours. . . | 3      | 3     | —       | —      | 1      | 1        | —       | —    | —           | —       | 3        | 4       | —         | —      | —    | 1         | 16    |
| 2 <sup>me</sup> . . .      | 2      | 2     | —       | 1      | —      | 1        | —       | —    | —           | 2       | 2        | 3       | —         | —      | 2    | 3         | 18    |
| 3 <sup>me</sup> . . .      | 2      | 4     | 1       | —      | —      | —        | 1       | 1    | —           | —       | 3        | —       | —         | 1      | 1    | 1         | 15    |
| 4 <sup>me</sup> . . .      | 3      | —     | 1       | —      | —      | —        | —       | —    | 3           | —       | —        | —       | 2         | —      | 2    | —         | 11    |
| En congé . . .             | 2      | 3     | —       | 1      | —      | —        | 1       | 1    | 1           | 1       | 2        | 1       | —         | —      | 2    | 1         | 16    |
| <i>Total</i>               | 12     | 12    | 2       | 2      | 1      | 2        | 2       | 2    | 4           | 3       | 10       | 8       | 2         | 1      | 7    | 6         | 76    |

**Conférence des directeurs cantonaux des forêts.** Le 15 octobre 1941 a eu lieu, à Zurich, sous la présidence de M. Frey, Conseiller d'Etat à Lucerne, la conférence des directeurs cantonaux des forêts. L'assemblée s'occupa de quelques problèmes actuels importants de l'économie forestière suisse. Depuis le début de la guerre, le bois a pris une telle importance comme matériau de construction et combustible qu'il faut faire tout ce qui est possible pour assurer son utilisation rationnelle et aussi pour éviter tout gaspillage. Il faut pour cela pouvoir se baser sur la connaissance exacte de ses propriétés et particularités. Mais pour une telle étude systématique, des moyens financiers assez importants sont indispensables. — L'inspecteur forestier cantonal Bavier, à Coire, présenta ce côté de la question, soit : comment récolter les sommes nécessaires pour l'étude de ces questions sylvico-financières intéressant la communauté de notre pays ? Son exposé fut suivi d'une discussion très nourrie.

L'assemblée adopta le point de vue que ces moyens financiers sont à fournir par les intéressés, c'est-à-dire par les propriétaires de forêts

et les consommateurs de bois. Elle décida d'adresser au Département fédéral de l'Intérieur une requête, tendant à ce que les subventions en faveur du développement de l'économie forestière soient réglementées par la Confédération.

L'inspecteur général des forêts *Petitmermet* fit part à l'assemblée de l'état d'avancement des défrichements forestiers, faits en vue d'augmenter la surface du sol destiné à la culture agricole. Il rappela que le Conseil fédéral avait autorisé le défrichement de 2000 ha. et que des demandes d'autorisation de défricher ne s'appliquaient, en octobre 1941, qu'à une étendue de 1363 ha. De celle-ci, 780 ha. seulement ont été en réalité défrichés en 1941.

Puis vint la question de la nécessité d'une amélioration de l'organisation forestière dans les cantons, au sujet de laquelle rapporta M. *Winkelmann*, directeur de l'Office forestier central suisse. Il attira l'attention sur les possibilités et la nécessité qu'il y a, aujourd'hui, d'augmenter la production de nos forêts par une gérance technique intensifiée. Cette intensification ne peut être obtenue, dans certains cantons, que par un développement progressif de leur organisation forestière.

La conférence des directeurs cantonaux des forêts a attribué à ces dernières questions une importance telle qu'elle décida d'organiser une réunion spéciale, au printemps 1942, qui sera consacrée à leur étude approfondie.

### Cantons.

**Vaud.** *La forêt vaudoise a rempli toutes ses obligations.* Le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce nous communique :

La campagne vaudoise a rempli toutes ses obligations pour l'extension des cultures; la forêt vaudoise a fait de même pour le ravitaillement du pays en bois.

Le premier rapport présenté par l'Office cantonal du bois sur son activité pendant l'exercice d'exploitation forestière 1940—1941, dont le Conseil d'Etat a pris acte le 10 décembre, permet quelques constatations qu'il est intéressant de relever.

Le but de l'Etat en prenant l'arrêté du 18 octobre 1940, sur l'approvisionnement du pays en bois de feu était, à ce moment, d'assurer l'approvisionnement en cet assortiment. Aujourd'hui, il faut, en plus, organiser et assurer un ravitaillement en bois de service et autres.

Le Service des forêts a comme tâche l'organisation, la surveillance et l'exécution des exploitations de bois. Le bois de feu, une fois façonné, rendu à port de camion ou sur quai de gare, est alors mis à disposition de l'Office cantonal du bois. Ce dernier le répartit entre les offices de guerre des communes déficitaires, l'industrie et la Confédération. Les offices communaux de l'économie de guerre assurent la répartition de détail sur le territoire communal, soit par remise directe aux particuliers, soit en chargeant le commerce de ce ravitaillement. Ces trois

tâches nettement définies et bien coordonnées ont été remplies à entière satisfaction.

Pour organiser le ravitaillement du canton en bois de feu, pour l'hiver 1941—1942, le premier soin fut d'estimer l'importance des besoins de la population. Un contingent a été fixé pour chaque commune en tenant compte du nombre des habitants et de l'altitude, c'est-à-dire du climat local. Les valeurs admises ont varié ainsi de deux stères et demi à un demi-stère par habitant. Il était entendu que les volumes seraient revisés en cours d'exercice, à la demande des intéressés. On est arrivé à fixer ainsi un volume de consommation de 327.000 stères, qui semble devoir suffire. Il fallut déterminer ensuite la production de chaque commune et classer celles-ci en communes de surproduction, en communes se suffisant à elles-mêmes et en communes déficitaires.

En plus du volume de bois nécessaire au canton, la forêt vaudoise devait livrer à la Confédération un contingent de 123.000 stères, se répartissant en 60.000 stères de râperie, 30.000 stères de bois pour cantons déficitaires, 14.000 stères de bois carburant, 16.000 stères de bois pour l'armée et 3000 stères pour laine de bois.

La tâche était donc grande, puisqu'il s'agissait d'exploiter au total 450.000 stères, ce qui représenterait une pile de bois, d'un mètre de hauteur sur un mètre de largeur, s'étendant sur la distance Lausanne—Zurich et retour. Or, la forêt vaudoise a livré plus qu'il lui était demandé, puisque plus de 520.000 stères ont été façonnés.

Au 15 octobre 1941, toutes les communes dont les ressources en bois sont insuffisantes étaient entièrement approvisionnées. Elles avaient reçu environ 100.000 stères.

En ce qui concerne les contingents fédéraux, tous les volumes imposés par la Confédération au canton de Vaud étaient livrés au 15 août déjà, alors qu'au 15 novembre 80 % seulement de l'ensemble des contingents imposés à toute la Suisse avaient été remis. Le canton de Vaud a donc rempli ses obligations forestières vis-à-vis de la Confédération au 100 %, dans un délai relativement court.

Si un résultat aussi réjouissant a pu être obtenu, c'est grâce à une bonne organisation administrative, au travail intensif de tous ceux ayant une responsabilité dans l'accomplissement de cette vaste tâche, et surtout aux propriétaires de forêts qui se sont tous mis très courageusement à la tâche, à quelques rares exceptions près. Et, pourtant, les difficultés n'ont pas manqué; une neige abondante est venue arrêter complètement les exploitations en janvier et février, et, au printemps, la main-d'œuvre a émigré à la campagne et sur les chantiers de constructions civils et militaires et des bûcherons ont été mobilisés. Il fallut faire appel à de la main-d'œuvre du dehors, sans laquelle le travail n'aurait pu être conduit à chef.

Le ravitaillement des scieries a naturellement pâti de cette énorme production de bois de feu. Il a été façonné relativement peu de bois

de service, tout l'effort ayant été concentré sur un apport de combustible, estimé plus nécessaire au point de vue social.

Ce même point de vue social a aussi dirigé l'Etat de Vaud, lorsqu'il s'est agi de fixer les prix maxima des bois de feu à la production.

La forêt vaudoise a donc doublement servi le pays, en le ravitaillant au maximum et en livrant ses produits à des prix modérés.

Cet effort, la forêt vaudoise le poursuivra, dans la limite de ses capacités, tant que les circonstances l'exigeront. La campagne d'exploitation 1941 à 1942, en vue de l'hiver 1942 à 1943, est commencée.

Mais la tâche sera dure car, à côté des difficultés créées par la rareté de la main-d'œuvre qualifiée et des moyens de transports, s'ajoutent celles de l'alimentation du personnel d'exploitation. Nos réserves forestières sont éloignées des centres et les bûcherons, obligés de loger sur place, rencontrent de grandes difficultés d'approvisionnement.

Mais, l'essentiel est que la forêt vaudoise, grâce à une sage gestion antérieure, possède des réserves de bois qu'elle met actuellement à disposition du pays.

(Grâce, surtout, à l'énergique esprit de prévoyance de M. le Conseiller d'Etat F. Porchet, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qui — dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres — a rendu de grands services au pays. Réd.)

(*La Revue*, 15 décembre 1941.)

— *Association forestière vaudoise. Son activité pendant l'exercice 1940—1941.* Le comité de direction de l'Association, dont M. le professeur Ch. Gonet est à la tête, vient de publier son rapport usuel de gestion sur l'exercice écoulé. Dans cet intéressant exposé, nous avons glané les quelques données suivantes.

Lors de l'assemblée générale de l'Association, le président M. G. Reymond rappela la mémoire de deux membres décédés du conseil d'administration : M. J. Jaunin, ancien syndic de Fey, et M. Chollet, ancien syndic de Trélex. Le premier a fait partie du dit conseil depuis la fondation de l'Association. Ont été nommés, pour remplacer les deux membres ci-dessus : MM. Freymond, syndic de St-Cierges, et F. Burnet, syndic de Burtigny.

*Nouveaux membres.* Durant l'exercice écoulé, le nombre des sociétaires a augmenté de 4 (propriétaires privés), possédant 79 ha. de forêts dont la production annuelle est évaluée à 445 m<sup>3</sup>.

*Effectif.* A la fin de l'exercice 1940—1941, l'Association forestière vaudoise comprenait : l'Etat de Vaud, 205 communes et bourgeoisies et 68 propriétaires de forêts privées, soit au total 274 membres, groupant ensemble 58.525 ha. produisant 202.812 m<sup>3</sup>.

*Activité du comité de direction.* L'Association collabora étroitement avec l'Office cantonal du bois. A noter, au demeurant, que ces deux organisations sont dirigées par la même personne et réunies dans les mêmes bureaux. Parmi les tâches dont l'Association eut à s'occuper

surtout, il faut citer : la distribution des bois de feu façonnés aux communes vaudoises déficitaires, à l'industrie et à l'autorité fédérale. La collaboration avec le Service cantonal des forêts, l'Office cantonal d'économie de guerre et l'Office cantonal du bois a pu se faire sans heurts et sans difficultés.

Au début de l'exercice, l'Association prit entièrement à sa charge l'organisation de l'Office cantonal du bois et assura sa trésorerie. Pour l'exercice 1941/42, le Département cantonal de l'agriculture chargea le Service cantonal des forêts d'assurer la production de tous les contingents de bois indispensables au pays. Il confia à l'Office cantonal du bois la distribution du bois de feu et du bois carburant, puis à l'Association forestière la répartition de tous les assortiments de bois d'œuvre. L'Association forestière vaudoise est donc devenue, elle aussi, un office de guerre, placé sous les ordres du Département de l'agriculture. Elle a donc perdu son indépendance, mais ainsi qu'on peut le lire dans son rapport de gestion, le comité de direction n'a pas hésité à accepter cette soumission. « Il faut que l'Association reste utile au pays tout entier, en lui consacrant ses expériences, ses traditions et sa force. »

Le règlement sur le « fonds de garantie » date de 1925; il prescrit que son montant ne doit pas dépasser 100.000 fr. A cette époque, le chiffre d'affaires annuel de l'Association était d'environ un million de francs. Pour 1940—1941, il atteint près de cinq millions. Il y aura donc lieu d'adapter le dit règlement à cette situation nouvelle; le comité de direction s'en est déjà occupé.

Durant l'exercice en cause, l'augmentation de la production de bois de feu a provoqué une sensible diminution de celle des bois d'œuvre. Ce déficit coïncida avec une activité plus intense de l'industrie vaudoise du bois. Il en résulta une diminution des livraisons habituelles en Suisse allemande. C'est ainsi qu'elles ont passé de 22.604 m<sup>3</sup>, en 1939—1940, à 8653 m<sup>3</sup> en 1940—1941. On conçoit que ces faits, imposés par les nécessités de la situation, aient causé quelque mécontentement parmi les clients habituels d'outre-Sarine.

L'économie de guerre a fait augmenter l'activité de l'Association. Elle intervient maintenant dans de nombreux domaines dont elle ne s'occupa jamais précédemment. Son personnel est astreint à de nombreux déplacements. Nous avons noté déjà, dans un précédent cahier, que pour faciliter ceux-ci et en diminuer le coût, il a paru raisonnable de procéder au transfert du secrétariat de Nyon à Lausanne.

Ce rapport relève un fait regrettable à différents égards : c'est que les relations de l'Association vaudoise avec l'Association suisse d'économie forestière et l'Office forestier central suisse sont tendues, depuis plusieurs années. Les choses se sont gâtées à tel point que le comité de direction de l'Association vaudoise a adressé sa démission de l'Association suisse.

L'Association a été appelée par le Département des travaux publics à donner son avis au sujet du règlement d'application d'une récente loi

sur la police des constructions. Fait heureux : le nouveau règlement ne contient plus de dispositions restreignant inutilement l'emploi du bois dans la construction. Que voilà une décision bien opportune et raisonnable !

Cet intéressant rapport s'achève par une récapitulation des comptes de l'exercice écoulé et du budget de celui en cours. Ils se présentent de façon favorable. Aussi pouvons-nous nous abstenir d'entrer dans les détails. Il pourra suffire de noter que le solde du compte « Fonds de garantie », qui était de 105.652 fr. au 1<sup>er</sup> août 1940, s'élevait à 129.241 francs le 31 juillet 1941.

H. B.

**Grisons.** *Indemnités de bureau aux inspecteurs forestiers d'arrondissement.* Les inspecteurs forestiers d'arrondissement domiciliés en dehors de la capitale n'ont touché, jusqu'ici, aucune indemnité pour location, installation, chauffage et fournitures de bureau, tandis que ceux domiciliés à Coire bénéficiaient de bureaux installés dans les bâtiments de l'administration cantonale.

Des requêtes avaient été adressées à plusieurs reprises, mais en vain, aux autorités du canton, tendant à faire bénéficier les agents forestiers cantonaux des subventions accordées, depuis plusieurs années, aux ingénieurs d'arrondissement (Bezirksingenieure). En date du 14 novembre 1941, le Conseil d'Etat a enfin décidé de donner suite à cette demande si justifiée d'une indemnité pour frais de bureau, aux agents ayant leur domicile ailleurs que dans la capitale du canton. Elle sera versée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1942 et devra être fixée en tenant compte des dépenses réelles (location, fournitures, entretien, etc.). Le montant de l'indemnité sera établi par le Département dont relèvent les forêts et le Département des finances; il ne pourra pas dépasser 500 fr. par an.

Ce résultat si longtemps désiré et, en somme bien équitable, a pu être atteint grâce aux efforts de M. Bavier, inspecteur forestier cantonal, et à l'intervention personnelle du chef du Département forestier, M. le Conseiller d'Etat Capaul. A tous deux vont les remerciements de leurs sous-ordres reconnaissants.

Ajoutons que, tenant compte du surcroît de travail considérable que les mesures de l'économie de guerre imposent aux inspecteurs forestiers d'arrondissement, ceux-ci sont autorisés, à titre provisoire, à engager un aide pour le service de bureau.

A. J.

(Traduction d'une notice parue à la « Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen », 1942, p. 30.)

**Soleure.** M. *Louis de Torrenté*, inspecteur forestier de la ville de Soleure depuis 1914, ayant atteint la limite d'âge, le 1<sup>er</sup> novembre 1941, a été mis à la retraite. Son successeur a été désigné en la personne de M. *Wilhelm von Arx*, jusqu'ici adjoint à l'inspecteurat précité. Ce dernier a été remplacé, à son tour, par M. *Edmond Burki*, ci-devant adjoint de l'inspecteur forestier cantonal soleurois.